



## Déclaration au CSA-SD76 du 27 mars 2025

Madame la Directrice académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CSASD76

Après avoir taillé de nouveau dans les moyens attribués aux établissements du second degré normand avec 137 ETP dont 31 ETP pour les collèges de la Seine Maritime lors des attributions de dotation, nous entrons désormais dans la phase où ces choix politiques, budgétaires et idéologiques contre le service public touchent les personnels, les femmes et les hommes qui tiennent à bout de bras l'école publique et laïque. Et le moins que l'on puisse constater, c'est que la maltraitance institutionnelle se renforce encore.

Alors que des Conseils d'administration ne se sont pas tenus pour délibérer sur la répartition des moyens attribués à l'établissement, ce qui relève pourtant du domaine de l'autonomie de l'établissement selon l'article R421-2 du code de l'éducation et que les avis sur les créations suppressions de postes n'ont donc pas été votés, des mesures de carte scolaire sont pourtant prononcées et des compléments de services attribués, ce que les collègues concernés découvrent parfois en se connectant à I-Prof. Ce fut le cas au collège Fontenelle de Rouen, au collège de Luneray, au collège d'Yvetot, à Gautier au Havre, au collège de Duclair par exemple. Cela montre que notre administration ne tire décidément aucune leçon de ses erreurs et continue à traiter ses agent-es comme des pions ! Apprendre que son poste est supprimé, que donc le complément de service promis par le chef d'établissement ne se fera pas et qu'il va falloir se projeter très rapidement dans une perspective de mutation sans pouvoir faire réellement confiance à la liste des postes vacants sur SIAM, est d'une extrême violence pour les personnels concernés. Les différents témoignages auxquels nous avons été confrontés établissent clairement une souffrance et une sidération directement liées à l'incompréhension d'un tel mode de communication.

Cette année, plus encore que les précédentes, la période de conseils d'administration s'est faite sous tension : des TRMD n'ont pas été présentés dans de nombreux collèges, des collègues restent donc dans le flou pour la rentrée prochaine. Des chef.f.es d'établissement ont refusé de soumettre au vote des alternatives comme au collège de Pavilly ou de Bihorel,

bafouant ainsi la réglementation. Dans un même temps, la DAJEC invalide les votes du collège Mandela d'Elbeuf car le calendrier imposé par le Rectorat ne permettait pas le respect des délais en dehors des vacances. Il semble donc que la réglementation ne doit s'appliquer qu'avec un seul objectif : mettre au pas nos collègues pour accepter l'inacceptable, en termes de dégradations de conditions de travail et du service public d'éducation.

Par ailleurs, 5 mois après l'annulation par le Conseil d'Etat de l'arrêté et de la note de service qui organise les groupes de niveau, notre administration s'entête à forcer la main aux personnels pour préparer une rentrée avec des groupes de niveau en 6° et 5° et ce de façon non réglementaire puisque les textes en vigueur sont ceux de la rentrée 2023. Depuis la rentrée 2024, la mise en place de ces groupes de niveaux est pourtant très différente d'un établissement à l'autre et ils restent très massivement rejetés du fait du tri social engendré par cette organisation. La ministre elle-même a émis des doutes devant le Sénat sur le bien-fondé des groupes de niveau. Il ne reste d'ailleurs plus grand-chose de cette réforme puisque la ministre a confirmé l'extinction des prépa-seconde, l'abandon du DNB couperet et des groupes de niveau en 4° et 3°. Malgré tout, des directions imposent des organisations non souhaitées par les équipes, comme au collège Pasteur à Petit-Couronne ou au collège de Pavilly, entre autres. Des moyens conséquents sont alloués à la mise en place du choc des savoirs, en dehors de toute réglementation, et ont des répercussions graves sur toutes les autres disciplines : ici, les groupes en sciences sont supprimés, là, ce sont les enseignements de langue vivante ou morte, ou des projets, entraînant des suppressions de postes ou des compléments de service bien plus nombreux encore cette année. L'EPS également est durement touchée avec la disparition progressive des heures allouées au « soutien natation ». Les conséquences en termes de bien-être au travail et en terme environnemental ne sont absolument pas prises en considération. Le ratio d'heures supplémentaires et la possibilité d'en imposer 2 génèrent des situations catastrophiques : on impose un alourdissement de la charge de travail à certains collègues tandis que d'autres de la même discipline sont amenés à aller compléter leur service ailleurs.

Le sort réservé à nos collègues de Technologie nous alarme, des mesures de carte scolaire sont cette année encore envisagées alors qu'aucun support vacant n'existe. La FSU s'oppose à ces suppressions de postes brutales, l'enseignement de la Technologie a du sens en classe de 6° et doit revenir dans les enseignements obligatoires des élèves. Les collègues de technologie ne doivent pas continuer à payer les errements de ministres éphémères qui ont souhaité se bâtir une carrière politique personnelle sur des réformes inutiles et inefficaces. Nos collègues d'allemand sont particulièrement maltraités avec souvent un service partagé sur 3 établissements.

Mais la maltraitance passe aussi par l'arrêt brutal des financements des projets culturels sur lesquels s'étaient engagés bien des collègues et qui voient ceux-ci anéantis par la suspension fin janvier, en pleine année scolaire, du Pass culture part collective. La FSU demande le maintien du budget alloué au Pass culture et au-delà demande à l'Etat d'assumer tous les besoins éducatifs de l'Ecole publique et de démocratiser l'accès à la culture.

Le manque de considération pour les personnels exerçant dans les établissements du département et de l'académie est tel que la FSU appelle ceux-ci à la mobilisation dès le 3 avril pour défendre les services publics.